



DEPARTEMENT DES LANDES  
**COMMUNE DE TARTAS**  
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
 Nombre de présents : 19  
 Nombre de votants : 23  
 Date de convocation : 27/05/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
 DES  
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 du 3 juin 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mmes GARRIDO, THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

**Etaient excusés :** M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance C**

**Délibération n°13**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Budget principal Ville de Tartas -Tableau des effectifs– Création d'un emploi permanent à temps non complet**

Dans le cadre du fonctionnement des services de la Ville de TARTAS, et plus particulièrement du Service « Education Associations Sport Animations » qui s'occupe notamment du suivi des installations municipales, il convient de proposer à notre assemblée de porter modification au tableau des effectifs communaux.

En effet, en application de la loi du 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et le décret 91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, section 1,

Il s'agit de créer un poste permanent à temps non complet au grade d'adjoint technique de deuxième classe pour faire face aux activités dans le service EASA ; la durée hebdomadaire de travail afférente à l'emploi est fixée à 10 heures.

Il est proposé à notre assemblée :

- D'autoriser M. le maire à recruter cet agent
- De porter modification au tableau des effectifs communaux
- De créer le poste permanent à temps non complet
- D'autoriser M. le maire à intervenir à la signature de tous les documents

Il est précisé que les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget principal.

.../...

Identifiant unique\*: 040-214003139-20150603-2015\_C13-DE

Envoyé en préfecture, le 08/06/2015 - 16:07

Reçu en préfecture, le 08/06/2015 - 16:11



\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (TALPI)

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**AUTORISE** M. le Maire à recruter cet agent et à porter modification au tableau des effectifs communaux.

**CREE** le poste permanent à temps non complet.

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.  
  
Jean-François BROQUÈRES